



O B J E T : compte-rendu conseil municipal du **mercredi 18 décembre 2024 à 20 heures** à la mairie.

➔ **RAPPORT TRIENNAL DE LA CONSOMMATION FONCIERE**

En application de la Loi du 22 août 2021 qui définit dans les documents d'urbanisme et de planification des trajectoires de diminution de la consommation foncière pour atteindre le zéro artificialisation à l'horizon 2050. Cette consommation doit diminuer de 50 % entre 2021-2023 par rapport à la surface consommation entre 2011-2021. De plus les services de la Préfecture ont sollicité la mairie pour établir un rapport triennal sur la période 2021-2023. Pour la commune de LANRELAS, pour la période 2021 au 31 décembre 2023, la consommation foncière estimée est de 0,9 hectare pour le secteur agricole et de 1,2 hectare pour l'habitat.

➔ **ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Le 27 décembre 2023, le conseil avait validé les zones d'accélération des énergies renouvelables. Or il reste un gisement important d'énergies renouvelables, il serait souhaitable d'y adjoindre les bâtiments agricoles, privés, artisanaux ou industriels susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques figurant sur la carte cadastrale de la commune. Le conseil valide cette proposition.

➔ **CHANGEMENT CENTRALE INCENDIE A LA SALLE POLYVALENTE**

Il a été constaté à de nombreuses reprises le mauvais fonctionnement de la centrale de l'alarme incendie de la Salle Polyvalente.

A diverses reprises la société chargée de l'entretien de ce matériel a été contactée et n'a pu réparer ce matériel qui date de la réfection de ce bâtiment municipal en 2006. Il faut donc prévoir le remplacement de cette centrale, le devis de la société R2S pour un montant de 2674,53 € HT et 3209,44 € TTC

➔ **DATE DES VOEUX**

La cérémonie des vœux est fixée au dimanche 12 janvier 2025 à 11 heures à la Salle Polyvalente.

➔ **INAUGURATION DU COMMERCE**

L'inauguration du commerce multi-service Le Savoir Breton est fixée au samedi 25 janvier 2025 à 10 heures 30.